

# BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 12 MARS 2018

18 H 30

LE CHEYLARD

# SOMMAIRE

1. Développement durable et aménagement de l'espace
    - A. Appel à projet Rénovation des logements privés : attribution d'aides
    - B. Appel à projet Performance énergétique des entreprises : attribution d'aides
    - C. Appel à projet Performance énergétique des entreprises agricoles : attribution d'aides
  2. Economie
    - A. Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de l'économie de proximité Val'Eyrieux : attribution d'aides
  3. Travaux
    - A. Réhabilitation du siège de la Communauté de communes : avenants
    - B. Réhabilitation de l'usine Murat et création de l'Atelier du bijou : avenants
  4. Sport
    - A. Renouvellement des éclairages des courts de tennis du Cheylard : demande de subventions
- 

**Date de la convocation : 5 mars 2018**

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11**

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, M. Maurice WEISS, M. Raymond FAYARD, M. Thierry GIROT, Mme Monique PINET, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Catherine FAURE, M. Roger PERRIN, M. Frédéric PICARD.

Absent excusé : M. Jean-Marie FOUTRY, M. René JULIEN.

**Le quorum est atteint**

Secrétaire de séance : M. Frédéric PICARD.

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne TERNOIS, Directrice des Ressources Humaines
- Christian FEROUSSIER, Directeur du pôle Culture
- Jean-Louis ROZE, Directeur des services techniques
- Florent SOUBRILLARD, Directeur du pôle Economie
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter la séance.

## **1. Développement durable et aménagement de l'espace**

M. le Président laisse la parole à Frédéric Picard, Vice-président en charge de la compétence

### **A. Appel à projet Rénovation des logements privés : attribution d'aides**

Frédéric Picard rappelle la délibération du 11 avril 2017, adoptant le règlement d'attribution des aides à destination des particuliers dans le cadre de l'appel à projet TEPCV « Rénovation énergétique des logements privés ».

Vu l'avis favorable du jury, réuni le 6 mars 2018, il propose au Bureau d'approuver les fiches jointes en Annexe 1 et d'autoriser M. le Président à notifier les personnes concernées de l'aide qui leur est attribuée.

Frédéric Picard rappelle qu'une enveloppe de 50 000 € était ouverte en 2017 pour les appels à projets à destination des particuliers (solaire thermique et rénovation énergétique). Celle-ci a été entièrement consommée, une enveloppe du même montant est alors inscrite au budget 2018.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution des aides telles qu'indiquées dans les fiches jointes en Annexe 1 ; autorise M. le Président à notifier chaque personne de l'aide qui lui est attribuée et à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.**

### **B. Appel à projet Performance énergétique des entreprises : attribution d'aides**

M. Picard rappelle l'adoption par le Conseil communautaire du règlement de l'appel à projet « aide à la performance énergétique des entreprises Val'Eyrieux », dans le cadre du programme TEPCV.

Il est proposé au Bureau d'approuver les dossiers détaillés en Annexe 2 et d'autoriser le Président à notifier les entreprises concernées de l'aide qui leur est attribuée.

[Le Dr Jacques Chabal et Mme Monique Pinet ne prennent pas part au vote.]

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution des aides telles qu'indiquées en annexe 2 ; autorise M. le Président à notifier chaque entreprise de l'aide qui lui est attribuée et à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.**

### **C. Appel à projet Performance énergétique des entreprises agricoles : attribution d'aides**

Frédéric Picard rappelle le règlement de l'appel à projet « aide à la performance énergétique des entreprises agricoles », adopté par le Conseil communautaire dans le cadre du programme TEPCV.

Il propose au Bureau d'approuver les dossiers détaillés en Annexe 3 et d'autoriser le Président à notifier les entreprises agricoles concernées de l'aide qui leur est attribuée.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution des aides telles qu'indiquées en annexe ; autorise M. le Président à notifier chaque entreprise agricole de l'aide qui lui est attribuée et à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.**

Concernant ces deux aides, à destination des entreprises et des entreprises agricoles du territoire, Frédéric Picard rappelle qu'une enveloppe globale de 170 000 € était ouverte. Après attribution des aides ci-dessus, 118 281,57 € ont été consommés. Il fait part au Bureau que d'autres dossiers sont déjà en attente d'instruction, après quoi il resterait un montant de 30 000 € de subvention à attribuer.

## **2. Economie**

M. le Président laisse la parole à René Julien, Vice-président à l'Economie.

### **A. Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de l'économie de proximité Val'Eyrieux : attribution d'aides**

M. Julien rappelle que le Conseil communautaire a adopté, par délibération du 25 septembre 2017, un règlement pour l'attribution d'aides à destination des entreprises de l'économie de proximité, suite à la signature d'une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en place par Val'Eyrieux d'aides directes aux entreprises locales.

Il propose au Bureau d'approuver le dossier joint en Annexe 4 et d'autoriser le Président à notifier l'entreprise concernée de l'aide qui lui est attribuée, sous réserve de l'ouverture des crédits nécessaires lors du vote du budget 2018.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution des aides telles qu'indiquées en annexe 4, sous réserve de l'ouverture des crédits nécessaires lors du vote du budget 2018 ; autorise M. le Président à notifier chaque entreprise de l'aide qui lui est attribuée et à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.**

## **3. Travaux**

M. le Président demande à Carine Faure de présenter les avenants soumis au vote du Bureau.

### **A. Réhabilitation du siège de la Communauté de communes : avenants**

#### **► Avenant n° 2 au lot n° 1**

Le lot n° 1, Maçonnerie, attribué à l'entreprise LEXTRAIT, doit faire l'objet d'un second avenant pour des plus-values :

- Fabrication et pose d'un pallier de sortie et d'un escalier métallique pour permettre l'évacuation du niveau R+3

Ces travaux correspondent à une plus-value de 4 250,00 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est porté à la somme de : 49 959,98 € ht.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 pour le lot n° 1 du marché de travaux de réhabilitation du siège de la Communauté de communes, attribué à l'entreprise LEXTRAIT ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 2 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

### ► Avenant n° 2 au lot n° 2

Le lot n° 2, Menuiseries extérieures - Serrurerie, attribué à l'entreprise CHAZEL, doit faire l'objet d'un second avenant :

- Plus-value pour adaptation de la porte principale d'entrée du siège avec serrure électronique pour sécurisation d'accès, adaptation de la porte d'accès aux bureaux du rez-de-chaussée, ajout d'une porte sur l'issue de secours au R+3
- Moins-value pour modification de la porte extérieure de la cuisine et celle du bureau Ouest du R+2

Ces travaux correspondent à une plus-value de 4 801,75 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est porté à la somme de : 104 799,80 € ht.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 pour le lot n° 2 du marché de travaux de réhabilitation du siège de la Communauté de communes, attribué à l'entreprise CHAZEL ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 2 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

### ► Avenant n° 2 au lot n° 4

Le lot n° 4, Plâtrerie-Peinture, attribué à l'entreprise TOGNETTY, doit faire l'objet d'un second avenant :

- Plus-value pour reprise de charge du plafond coupe-feu sur salle de réunion du R+3 et modification du plafond coupe-feu 1h voisin de l'appartement tiers ; placage en BA sur la trémie d'ascenseur ; pose de 3 trappes de visite en pieds de mur Nord des bureaux du rez-de-chaussée
- Moins-value pour isolation coupe-feu 1h sur la trémie de l'escalier

Ces travaux correspondent à une plus-value de 1 116,43 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est porté à la somme de : 114 177,02 € ht.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 pour le lot n° 4 du marché de travaux de réhabilitation du siège de la Communauté de communes, attribué à l'entreprise TOGNETTY ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 2 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

### ► Avenant n° 1 au lot n° 7

Le lot n° 7, Chauffage-Plomberie-VMC, attribué à l'entreprise PERRICHON, doit faire l'objet d'un avenant :

- Suite à l'affermissement de l'option « Ventilation double flux », il convient de retirer les travaux « Ventilation simple flux » prévus au DPGF

Ces travaux correspondent à une moins-value de 4 303,00 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est porté à la somme de : 42 050,70 € ht.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 pour le lot n° 7 du marché de travaux de réhabilitation du siège de la Communauté de communes, attribué à l'entreprise PERRICHON ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

### ► **Avenant n° 1 au lot n° 8**

Le lot n° 8, Électricité-courants forts et faibles, attribué à l'entreprise BLACHERE PICOLLET, doit faire l'objet d'un avenant pour des modifications :

- Renouvellement d'appareils d'éclairage sur 3 niveaux suite à l'imposition du flocage des plafonds et à la modification du tracé de la ventilation double-flux sur les bureaux
- Renouvellement de l'alarme intrusion suite aux modifications structurelles de réseaux courant faible
- Pose d'un interphone IP en lien avec l'installation informatique de l'accueil et la gestion d'accès
- Groupage d'alimentation des commandes de volets brise-soleil orientables sur menuiseries

Ces travaux correspondent à une plus-value de 13 381,35 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est porté à la somme de : 51 252,90 € ht.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 pour le lot n° 8 du marché de travaux de réhabilitation du siège de la Communauté de communes, attribué à l'entreprise BLACHERE PICOLLET ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

### **B. Réhabilitation de l'usine Murat et création de l'Atelier du bijou : avenants**

#### ► **Avenant n° 2 au lot n° 4**

Le lot n° 4, Étanchéité bardage, attribué à l'entreprise ATIV'ETANCHEITE, doit faire l'objet d'un second avenant pour des plus-values :

- Fourniture et mise en place d'une couverture sur le double mur côté cour

Ces travaux correspondent à une plus-value de 608,00 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est porté à la somme de : 90 291,50 € ht.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 pour le lot n° 4 du marché de travaux de réhabilitation de l'usine Murat et création de l'Atelier du bijou, attribué à l'entreprise ATIV'ETANCHEITE ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 2 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

Thierry Girot en profite pour demander où en est la question de la façade.

Florent Soubrillard rappelle qu'il y a deux problèmes : la couleur des plaques et la voilure suite à la pose. Il signale que l'architecte a donc demandé une expertise à l'assureur pour savoir qui, du fournisseur ou de l'entreprise de pose, prend à sa charge l'installation de l'échafaudage et toutes les dépenses afférentes à l'opération.

#### **4. Sport**

M. le Président laisse la parole à Roger Perrin, Vice-président au Sport.

##### **A. Renouvellement des éclairages des courts de tennis du Cheylard : demande de subventions**

Roger Perrin indique qu'il est envisagé le renouvellement des éclairages des courts de tennis du Cheylard. En effet, ceux-ci ne sont plus conformes aux normes exigées par la Fédération Française de Tennis.

Le coût de cette opération est estimé à environ 24 000 € ht.

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter des subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la ligue régionale de tennis.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 19h30

Dr Jacques CHABAL  
Président de la Communauté de  
communes Val'Eyrieux  
Maire du Cheylard



# ANNEXE 1



## Fiche projet

### AP Rénovation énergétique des logements privés dans le cadre de la plateforme de rénovation

Numéro de dossier	4	Nom / prénom	BOUET	Léo
Statut du propriétaire	Propriétaire occupant		Revenu fiscal de référence	2 371,00 €
Date de signature de la convention plateforme	11/7/2017	Date d'accusé de réception du dossier complet	19/12/2017	

Adresse du logement rénové	Orcelas	07310	SAINT-CLEMENT		
Année de construction	avant 1950	Superficie Chauffée m <sup>2</sup>	80	Système de chauffage actuel	bois
Commentaire	<p>Maison inhabitée, reprise de l'ensemble de l'installation agricole familiale.</p> <p>Le projet a initialement été accompagné par SOLIHA qui a réalisé la visite et le rapport dialogique. Ce travail a permis d'identifier que le recours à un éco prêt à taux 0 et une demande d'aide TEPCV serait plus avantageuse pour le particulier qu'une demande d'aide ANAH. Les préconisations techniques issues du rapport réalisé par SOLIHA ont été suivies et servent de base à la demande d'aide TEPCV.</p>				

Type de rénovation	Rénovation partielle "BBC Compatible"			
Nombre de postes de travaux prévus	6	Nombre de postes de travaux prévus éligibles	5	
Le projet fait-il aussi l'objet d'une demande d'aide ANAH ?				non

LE PROJET DE RENOVATION					
Postes de travaux Éligibles	descriptif	Installateur RGE	Éligible prime 'matériaux biosourcé' ou 'EnR'	Montant € HT	Montant € HT éligible
Poste 1 : isolation de la toiture	Sous rampants. Fibre de bois R=6,4	OUI	OUI	6 540,00 €	6 540,00 €
Poste 2 : Isolation des murs	Par l'extérieur. Fibre de bois R=3,8 (+ Reprise des joints, non éligible)	OUI	OUI	13 075,50 €	10 697,50 €
Poste 3 : Ouvrants	Menuiseries bois Uw=1,5 et Sw=0,36	OUI	NC	5 863,00 €	4 608,00 €

Poste 4 : ECS	Chauffe-eau solaire individuel (2,35m <sup>2</sup> de capteurs, ballon 200 L)	OUI	OUI	4 532,75 €	4 532,75 €
Poste 5 : Ventilation	VMC simple flux Hygro B	OUI	NC	1 257,00 €	1 257,00 €

Postes de travaux non éligibles	descriptif	Installateur RGE	Eligible prime 'matériaux biosourcés' ou 'EnR'	Montant € HT	Montant € HT éligible
Poste 6 : Système de chauffage	Poêle de masse	OUI	NC	15 750,00 €	0,00 €
Autres travaux	Assainissement, maçonnerie, plomberie, électricité	NC	NC	13 356,15 €	0,00 €

Montant de l'investissement énergétique prévisionnel global € HT	47 027,25 €
Montant de la dépense éligible prévisionnel € HT	27 635,25 €
Montant de la subvention proposée €	8 000,00 €

Gain énergétique en kWh / an	119200
Emissions de GES évitées TCO <sub>2</sub> / an	6,48

Rappel montant maximal de l'aide :	Rénovation globale "BBC rénovation"	Rénovation partielle "BBC compatible"
aide de base	10 000 €	8 000 €
Prime EnR	2 000 €	2 000 €
Prime matériaux biosourcés	3 000 €	
Dans la limite de : 80 % max du montant € HT des dépenses éligibles et 50 % max du montant € HT du projet global de rénovation		

**Fiche projet**  
**AP Rénovation énergétique des logements privés dans le cadre de la plateforme de rénovation**

Numéro de dossier	5	Nom / prénom	BOSC	Alain et Andrée
Statut du propriétaire	Propriétaire occupant		Revenu fiscal de référence	30 296,00 €
Date de signature de la convention plateforme	26/9/2017	Date d'accusé de réception du dossier complet	23/01/2017	

Adresse du logement rénové	70 Chemin de Bealon	07160	LE CHEYLARD		
Année de construction	1981	Superficie Chauffée m <sup>2</sup>	102	Système de chauffage actuel	électrique et bois
Commentaire					

Type de rénovation	Rénovation partielle "BBC Compatible"			
Nombre de postes de travaux prévus	2	Nombre de postes de travaux prévus éligibles	2	
Le projet fait-il aussi l'objet d'une demande d'aide ANAH ?				non

LE PROJET DE RENOVATION					
Postes de travaux Éligibles	descriptif	Installateur RGE	Éligible prime 'matériaux biosourcé' ou 'EnR'	Montant € HT	Montant € HT éligible
Poste 1 : Isolation des combles	Quate de cellulose R=7,5	OUI	OUI	3 949,00 €	3 949,00 €
	travaux induits : démontage existant, abaissement plafond et revêtement extérieur lambri brut de sciage			3 158,40 €	3 158,40 €
Poste 2 : isolation du sol	Polystyrène extrudé R=3,45	OUI	NON	1 906,50 €	1 906,50 €

Montant de l'investissement énergétique prévisionnel global € HT	9 013,90 €
Montant de la dépense éligible prévisionnel € HT	9 013,90 €

Montant de la subvention proposée €	4 506,95 €
-------------------------------------	------------

Gain énergétique en kWh / an	7080
Emissions de GES évitées TCO <sub>2</sub> / an	0,36

Rappel montant maximal de l'aide :	Rénovation globale "BBC rénovation"	Rénovation partielle "BBC compatible"
aide de base	10 000 €	6 000 €
Prime EnR	2 000 €	2 000 €
Prime matériaux biosourcés	3 000 €	

Dans la limite de : 80 % max du montant € HT des dépenses éligibles et 50 % max du montant € HT du projet global de rénovation

**Fiche projet**  
**AP Rénovation énergétique des logements privés dans le cadre de la plateforme de rénovation**

Numéro de dossier	6	Nom / prénom	TILET	Nadine
Statut du propriétaire	Propriétaire occupant		Revenu fiscal de référence	17 915,00 €
Date de signature de la convention plateforme	5/4/2017	Date d'accusé de réception du dossier complet	31/01/2017	

Adresse du logement rénové	Les Prévenchères	07160	LES NONIERES		
Année de construction	1800	Superficie Chauffée m <sup>2</sup>	58	Système de chauffage actuel	bois bûche
Commentaire	<p>le dossier fait l'objet d'une demande de financement ANAH pour dégradation lourde en complément de l'aide TEPCV.            Montant de l'aide ANAH demandée : 24 238 €. Pour le calcul de l'aide TEPCV, seul le montant global du projet de rénovation "énergétique" est pris en compte.</p> <p>En plus de la rénovation de l'existant, une extension de 17 m<sup>2</sup> est prévue. les performances des postes énergétiques de l'extension ont été vérifiés pour correspondre au niveau d'exigence ANAH et TEPCV, mais les dépenses relatives à l'extension ne sont pas portées au dossier (il a été demandé aux artisans de chiffrer séparément les dépenses relatives à l'extension de celles de la rénovation).</p>				

Type de rénovation	Rénovation partielle "BBC Compatible"		
Nombre de postes de travaux prévus	6	Nombre de postes de travaux prévus éligibles	5
Le projet fait-il aussi l'objet d'une demande d'aide ANAH ?	oui		

LE PROJET DE RENOVATION					
Postes de travaux éligibles	descriptif	Installateur RGE	Eligible prime 'matériaux biosourcé' ou 'EnR'	Montant € HT	Montant € HT éligible
Poste 1 : Isolation des murs	Par l'extérieur. Ouate de cellulose R=3,70	OUI	OUI	1 245,00 €	1 245,00 €
Poste 2 : poêle à bois	bois bûche	OUI	OUI	4 098,17 €	4 098,17 €

Postes de travaux non éligibles	descriptif	Installateur RGE	Eligible prime 'matériaux biosourcé' ou 'EnR'	Montant € HT	Montant € HT éligible
Poste 3 : Isolation des combles	Laine de verre R=8	OUI	NC	7 216,82 €	0,00 €
Poste 4 : Huisseries	porte entrée et fenêtres Uw=1,5 et Sw=0,36	OUI	NC	5 872,00 €	0,00 €
Autres travaux	plomberie, électricité, ventilation, faïences, maçonnerie, couverture, zinguerie, drainage, ECS)	NC	NC	32 292,13 €	0,00 €

**NB :** Les postes de travaux 3 et 4 et la ventilation ne sont pas éligibles à la présente aide car font l'objet d'une demande de financement auprès de l'ANAH. Leur réalisation conditionne toutefois l'attribution de la subvention.

Montant de l'investissement énergétique prévisionnel global € HT	Du projet de rénovation énergétique : 18 431,79 €  Du projet global de rénovation : 56 067,09 €
Montant de la dépense éligible prévisionnel € HT	5 343,17 €
Montant de la subvention proposée €	4 274,54 €

Gain énergétique en kWh / an	±6 854,00
Emissions de GES évitées TCO <sub>2</sub> / an	1,44

Rappel montant maximal de l'aide :	Rénovation globale "BBC rénovation"	Rénovation partielle "BBC compatible"
aide de base	10 000 €	6 000 €
Prime EnR	2 000 €	2 000 €
Prime matériaux biosourcés	3 000 €	
Dans la limite de : 80 % max du montant € HT des dépenses éligibles et 50 % max du montant € HT du projet global de rénovation		

## ANNEXE 2

## AIDE À LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES VAL'ÉYRIEUX

N°	Nom de la société	Chef d'entreprise	Adresse du siège social	Adresse du projet	Activité	Nom du projet	Date d'AR du dossier complet	Montant du projet	AVIS DU JURY DU 20/02/18	MONTANT DE DEPENSE ELIGIBLE PROPOSE € HT	MONTANT D'AIDE PROPOSE*
5	SCI JAMA (Espace Santé le Cheylard)	M. Alexis PERRET, M. Matthieu CAPELLERE, Mme Annabelle CAPELLERE, M. Jacques CHABAL	Signerose 07160 Le Cheylard	Chemin de la pra BP12 07160 Le Cheylard	Société civile immobilière (cabinet médical et paramédical)	Installation d'un système combiné solaire thermique pour le chauffage de l'eau du bassin de rééducation (et décharge sur le système de chauffage)	14/12/2017	17 155,60 €	Favorable	17 155,60 €	5 646,68 €
6	EI XAVIER CLERGET - Microbrasserie L'Agrivoise	M. Xavier CLERGET	Quartier de la gare 07320 St-Agrève	Quartier de la gare 07320 St-Agrève	Fabrication artisanale de bière et vente articles liées à la bière en sédentaire et non sédentaire.	Thermorégulation des cuveries	20/12/2017	26 007,64 €	Favorable sous réserve : - de la transmission du chiffrage des économies d'énergies générées par le projet - que le fluide réfrigérant employé dans le groupe froid soit une solution alternative au R404.	26 007,64 €	8 302,29 €
7	SARL Les ciseaux de Stéphanie	Mme VINSON Stéphanie	1 rue de l'hotel de ville 07160 LE CHEYLARD	1 rue de l'hotel de ville 07160 LE CHEYLARD	Salon de coiffure mixte	Amélioration de la performance énergétique de l'éclairage (intérieur et extérieur)	16/01/2018	1 710,00 €	Favorable	1 710,00 €	684,00 €
8	SARL Font'art Créations	M. GIRAUD Gilbert	Croix du Garail 07310 ST-MARTIN-DE-VALAMAS	Croix du Garail 07310 ST-MARTIN-DE-VALAMAS	Fonderie d'art - bijoux et accessoires de mode	- 1ère tranche de rénovation énergétique du local, partie magasin d'usine	24/01/2018	18 727,50 €	Favorable sous réserve : - de la transmission du chiffrage d'économies d'énergies générées par le projet NB : les dépenses « création du sas isolant » et « porte pleine alu » ne sont pas retenues dans les dépenses éligibles	13 590,70 €	4 577,21 €
9	SARL RICHARD	M. RICHARD Henri	3 place Montgolfier 07270 LAMASTRE	45 rue le Garail 07160 ST-MARTIN-DE-VALAMAS	Commerce de vêtements, literie, linge de maison, revêtements de sol souples	Rénovation thermique performante du local et amélioration de la performance énergétique de l'éclairage	19/02/2018	10 857,78 €	Favorable sous réserve : - de la transmission du chiffrage d'économies d'énergies générées par le projet	10 857,78 €	3 757,33 €
11	CHOMARAT TEXTILE INDUSTRIES	M. LAURENT Raphaël	39 Avenue de Chabannes 07160 LE CHEYLARD	Pont de Fromentières 07160 MARIAC	conception et réalisation de textiles et de renforts techniques pour l'industrie	amélioration de la performance énergétique de l'éclairage sur le site de Mariac	27/02/2018	78 024,40 €	Favorable	75 000,00 €	23 000,00 €
12	SARL ROGER COURT ET FILS	Ms COURT Roger, COURT Stephan, COURT Patrice et Mmes COURT Aurélie et COURT Georgette	Route de valence 07160 LE CHEYLARD	- 1 route de St-Christol 07160 LE CHEYLARD - ZA la palisse, chemin de la pra, 07160 St-Michel-d'Aurance	Pompes funèbres, marbrerie	amélioration énergétique de l'éclairage des sites du Cheylard et de St-Michel-d'Aurance, du chauffage des bureaux et de la production d'eau chaude sanitaire.	27/02/2018	8 415,50 €	Favorable sous réserve : - de la transmission du chiffrage d'économies d'énergies générées par le projet	6 745,02 €	2 523,51 €
13	SAS HILAIRE JEAN ET FILS	M. HILAIRE Martial	Pont de Fromentières 07160 Mariac	2250 route de Vals les bains 07160 MARIAC	Travaux publics, maçonnerie, transports	amélioration de la performance énergétique de l'éclairage	26/02/2018	7 688,50 €	Favorable	7 688,50 €	2 806,55 €

**ANNEXE 3****AIDE À LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES AGRICOLES**

Dénomination de l'exploitation	Adresse	projet	catégorie	montant du projet € HT	Dépense éligible € HT	Subvention proposée €	Taux d'aide proposé	Avis du jury
GAEC du Vivarais	La Vialette 07690 SAINT-ANDRE-EN-VIVARAIS	récupération de chaleur sur le groupe froid du tanck à lait pour la production d'eau chaude sanitaire	ECOBLOC	4 193,00 €	4 193,00 €	2 515,80 €	60%	favorable
GAEC des traverses	La Traverse 07310 SAINT-CLEMENT	Installation solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire de la laiterie et de la fromagerie	FROMECO	7 393,00 €	7 393,00 €	4 435,80 €	60%	favorable

**ANNEXE 4****AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE,  
DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ**

Dénomination de l'entreprise	Chef d'entreprise	Adresse du siège	Adresse du projet	Projet	montant € HT du projet	Dépense éligible € HT	Subvention proposée €	Taux d'aide proposé	Le dossier est-il éligible a l'aide Régionale "TPE point de vente" ?
SARL CREA'TIF	VINCELOT Annick	3 rue de la république 07160 LE CHEYLARD	3 rue de la république 07160 LE CHEYLARD	Réfection de la devanture du magasin (décoration, enseigne, éclairage)	4 906,00 €	4 906,00 €	490,60 €	10%	Oui. Dossier déposé, en attente avis EPCI pour instruction